

GUIDE

DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2026-2027



BIENVENUE SUR LE GUIDE

DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

”



Chères familles,

L'éducation et l'épanouissement de nos enfants occupent une place essentielle dans l'action de la Ville de Le Thillay. Tout au long de l'année, nos services municipaux accompagnent les familles et les enfants, aussi bien pendant le temps scolaire qu'en dehors de l'école.

À travers ce guide, nous avons souhaité vous proposer un document clair et pratique, réunissant les principales informations utiles pour vous accompagner dans votre quotidien.

Écoles, restauration scolaire, accueils périscolaires, centres de loisirs ou encore Centre Ados : autant de services qui participent chaque jour au bien-être et à l'épanouissement de nos jeunes Thillaysiens.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle année scolaire 2026-2027.

Fabio LUNAZZI
Maire de Le Thillay



Chères familles,

Tout au long de l'année, le Pôle Éducation est à vos côtés pour accompagner vos enfants dans les différents temps de leur quotidien.

Avec les équipes municipales, nous restons pleinement mobilisés pour vous accompagner, vous informer et être à votre écoute.

Je souhaite à chacun une année scolaire pleine de réussites, de découvertes et de beaux moments.

Chantal TESSON
Adjointe au Maire

Déléguée à l'éducation, à la petite enfance
et au développement économique.

“

SOMMAIRE

DU GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

01	LES ÉCOLES DE LA COMMUNE	04
02	INSCRIPTIONS SCOLAIRES	05
03	QUOTIENT FAMILIAL	06
04	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	07
05	RESTAURATION SCOLAIRE	08
06	CENTRES DE LOISIRS : MERCREDIS & VACANCES	09
07	CENTRE ADOS	10
08	AESH : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ	11
09	PORTAIL FAMILLES	12
10	CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES	14
11	LA CAISSE DES ÉCOLES	15



LES ÉCOLES DE LA COMMUNE

GRANDIR ET APPRENDRE À LE THILLAY

TOUTES LES INFOS À PORTÉE DE MAIN !

Scannez le QR code pour retrouver
toutes les informations utiles.



La Ville de Le Thillay compte trois groupes scolaires qui accueillent les enfants tout au long de leur parcours en maternelle et en élémentaire.

Répartis sur la commune, ces établissements constituent des lieux essentiels de la vie quotidienne des familles et des enfants.



GROUPE SCOLAIRE ARNAUD BELTRAME

(anciennement école des Grands-Champs)

Le groupe scolaire Arnaud Beltrame accueille les enfants de la commune dans un environnement dédié à leur apprentissage et à leur épanouissement.

Tél. : 01.39.88.42.52

6 avenue Jeanne d'Arc
95500 Le Thillay

GROUPE SCOLAIRE SAMUEL PATY

(anciennement école du Centre)

Le groupe scolaire Samuel Paty accueille les élèves en maternelle et en élémentaire. Il accompagne les enfants dans les différentes étapes de leur scolarité et de leur vie à l'école.

Tél. : 01.39.92.93.78

5 rue des Écoles
95500 Le Thillay



GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

(anciennement école des Violettes)

Le groupe scolaire Simone Veil accueille également les enfants en maternelle et en élémentaire. Il fait partie des trois établissements scolaires publics de la commune.

Tél. : 01.39.88.41.40

16 avenue des Violettes
95500 Le Thillay



Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune peuvent bénéficier des différents services proposés autour du temps scolaire : accueil périscolaire, pause méridienne, étude surveillée, accueils du mercredi et des vacances, selon les modalités applicables à chaque service.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

INSCRIRE SON ENFANT À LE THILLAY

TOUT SAVOIR SUR LES INSCRIPTIONS !

Scannez le QR code pour retrouver toutes les informations utiles.



Vous venez d'arriver à Le Thillay ou souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des écoles de la commune ?

L'inscription scolaire s'effectue auprès du service scolaire de la Ville jusqu'au 31 mars 2027. Voici les principales informations pour préparer votre démarche.

1. JE PRÉPARE MON DOSSIER

- Dossier d'inscription scolaire
- Fiche sanitaire de liaison*
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI), si nécessaire

2. JE TRANSMETS MA DEMANDE

Les documents sont disponibles sur le site internet de la Ville et le dossier peut être transmis au service scolaire par mail.

LES PIÈCES À FOURNIR

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Fiche sanitaire de liaison remplie, datée et signée*
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation employeur des responsables 1 et 2 à chaque rentrée scolaire
- Copie du carnet de santé ou du carnet de vaccination de l'enfant*
- Copie de la pièce d'identité des responsables
- Attestation de la CAF du Val-d'Oise*
- Dossier d'inscription rempli, daté et signé

**Pour les inscriptions à l'accueil périscolaire, à la cantine, au centre de loisirs et aux études surveillées.*

DÉJÀ SCOLARISÉ SUR LA COMMUNE ?

Si votre enfant est inscrit dans une école maternelle de Le Thillay, son inscription en élémentaire se fait automatiquement dans l'école de son secteur. Tout changement d'adresse doit être signalé à l'établissement scolaire et au Pôle Éducation.

NOUVEAU SUR LA COMMUNE ?

Si votre enfant n'est pas inscrit dans une école de Le Thillay, une inscription administrative auprès du Pôle Éducation est nécessaire. Lors de l'admission, un certificat de radiation préalablement demandé à l'école d'origine devra être présenté à la direction de la nouvelle école.



BIEN COMPRENDRE LES TARIFS

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Scannez le QR code pour accéder aux informations de la CAF.



LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est un indicateur qui permet de prendre en compte les ressources et la composition d'un foyer afin d'adapter le montant de certains services ou aides.

Les familles doivent demander leur quotient familial auprès de la CAF, qui pourra leur fournir les informations nécessaires.

Les tarifs des activités sont modulés selon le quotient familial des familles résidentes. Un abattement compris entre 0 % et 27 % est appliqué selon la tranche.

QUOTIENT FAMILIAL	ABATTEMENT
0 à 150 €	27%
151 à 300 €	24%
301 à 450 €	21%
451 à 600 €	18%
601 à 750 €	15%
751 à 950 €	12%
951 à 1 250 €	9%
1 251 à 1 500 €	6%
1 501 à 2 000 €	3%
2 001 € et plus	0%

Tarifs issus de la délibération n°43.06.2026 – Fixation de la nouvelle grille pour le quotient familial.

ATTESTATION CAF

En l'absence de l'attestation de la CAF du Val-d'Oise fournie par la famille, le tarif sans abattement est automatiquement appliqué.

QUI EST CONSIDÉRÉ COMME « RÉSIDENT » ?

- Les habitants de la commune de Le Thillay ;
- Les habitants de la commune de Vaud'Herland ;
- Les enfants scolarisés dans une école publique de la commune d'un agent communal ;
- Les enfants scolarisés dans une école publique de la commune d'un enseignant local ;
- Les enseignants d'une école publique de la commune.

Sont considérées comme extérieures toutes les personnes ne répondant pas aux critères permettant de bénéficier du statut de résident.

Les tarifs « extérieurs » sont fixes et ne bénéficient pas de l'abattement lié au quotient familial.

INFOS PRATIQUES

- À compter du 31 mars 2027, les paiements par chèque ne seront plus acceptés.
- Le quotient familial ne s'applique pas aux activités du Centre Ados ni aux séjours organisés par les centres de loisirs.

PÉRISCOLAIRE

TOUT SAVOIR SUR LE PÉRISCOLAIRE !

Scannez le QR code pour retrouver toutes les informations utiles



LES ACCUEILS AUTOUR DE L'ÉCOLE

Pour faciliter le quotidien des familles, la Ville de Le Thillay propose un accueil périscolaire avant et après la classe au sein des groupes scolaires Simone Veil et Arnaud Beltrame. Pour les élèves du groupe scolaire Samuel Paty, cet accueil est organisé au centre de loisirs.

Encadrés par des animateurs professionnels, les enfants profitent d'activités favorisant leur épanouissement, leur créativité et des moments de détente.

Les accueils périscolaires sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 7h00 à 8h20 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir. L'accueil après l'étude surveillée est assuré de 18h00 à 19h00.

QUOTIENT	ACCUEIL DU MATIN	APRÈS LA CLASSE	APRÈS L'ÉTUDE
0 à 150 €	1,06 €	1,79 €	1,06 €
151 à 300 €	1,10 €	1,86 €	1,10 €
301 à 450 €	1,15 €	1,94 €	1,15 €
451 à 600 €	1,19 €	2,01 €	1,19 €
601 à 750 €	1,23 €	2,08 €	1,23 €
751 à 950 €	1,28 €	2,16 €	1,28 €
951 à 1 250 €	1,32 €	2,23 €	1,32 €
1 251 à 1 500 €	1,36 €	2,30 €	1,36 €
1 501 à 2 000 €	1,41 €	2,38 €	1,41 €
2 001 € et plus	1,45 €	2,45 €	1,45 €
Extérieurs	3,00 €	5,00 €	3,00 €

Tarifs issus de la délibération n°47.06.2026 – Révision des tarifs de loisirs.

ÉTUDES SURVEILLÉES

La Ville de Le Thillay propose aux élèves des écoles élémentaires un temps d'étude surveillée pour réaliser les devoirs donnés par leurs enseignants.

Organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, l'étude est encadrée par des enseignants ou du personnel qualifié recruté par la commune. Les enfants peuvent solliciter l'encadrant pour obtenir des conseils ou des corrections sur leurs devoirs.

L'inscription est obligatoire et s'effectue auprès du Pôle Éducation pour l'année scolaire. L'étude surveillée est un service facultatif et payant.



TOUTES LES INFOS À PORTÉE DE MAIN !
Scannez le QR et découvrez le règlement



ÉTUDES SURVEILLÉES

1,70 € / jour pour les résidents
2,30 € / jour pour les extérieurs

Tarifs issus de la délibération n°45.06.2026 – Révision des tarifs de l'étude surveillée.

RESTAURATION SCOLAIRE

PAUSE MÉRIDIDIENNE

LA RESTAURATION SCOLAIRE EN UN CLIC !

Scannez le QR code pour retrouver toutes les informations utiles.



La commune propose un service de restauration scolaire permettant aux enfants de déjeuner pendant la pause méridienne. Trois espaces accueillent les écoliers : la cantine scolaire, le satellite du groupe scolaire Simone Veil et le satellite du groupe scolaire Arnaud Beltrame.

Une commission des menus veille régulièrement à la qualité et à l'équilibre des repas proposés. Les menus sont consultables directement sur le site de la commune.

QUOTIENT	TARIF
0 à 150 €	2,92 €
151 à 300 €	3,04 €
301 à 450 €	3,16 €
451 à 600 €	3,28 €
601 à 750 €	3,40 €
751 à 950 €	3,52 €
951 à 1 250 €	3,64 €
1 251 à 1 500 €	3,76 €
1 501 à 2 000 €	3,88 €
2 001 € et plus	4,00 €
Extérieurs	7,50 €

Tarifs issus de la délibération n°44.06.2026 – Révision des tarifs de la pause méridienne.

REPAS NON RÉSERVÉ

À compter du lundi 4 janvier 2027, tout repas pris sans réservation préalable sur le Portail Famille pourra faire l'objet d'une majoration tarifaire de 10%. Pensez à réserver vos repas en ligne !

AUTRES TARIFS DE RESTAURATION

PRESTATION	RÉSIDENTS PERSONNEL	EXTÉRIEURS
PAI cantine (Projet d'Accueil Individualisé)	2€/jour	3€/jour
Cantine adulte	4€ personnel communal 4,50€ résidents Gratuité : invité Mairie	8€

Tarifs issus de la délibération n°44.06.2026 – Révision des tarifs de la pause méridienne.

CENTRES DE LOISIRS

LES CENTRES DE LOISIRS EN UN CLIC

Scannez le QR code pour retrouver toutes les informations utiles.



MERCREDIS & VACANCES

La Ville de Le Thillay propose deux centres de loisirs pour accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Encadrés par des équipes d'animation qualifiées, ils offrent des temps de découverte, de création, d'apprentissage et de socialisation à travers des jeux et des activités de loisirs éducatifs.

Les centres de loisirs accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h00 à 19h00 (hors jours fériés). Les arrivées s'effectuent entre 7h00 et 9h30 et les départs entre 17h00 et 19h00.

QUOTIENT	MERCREDI	VACANCES
0 à 150 €	12,01 €	12,01 €
151 à 300 €	12,50 €	12,50 €
301 à 450 €	13,00 €	13,00 €
451 à 600 €	13,49 €	13,49 €
601 à 750 €	13,98 €	13,98 €
751 à 950 €	14,48 €	14,48 €
951 à 1 250 €	14,97 €	14,97 €
1 251 à 1 500 €	15,46 €	15,46 €
1 501 à 2 000 €	15,96 €	15,96 €
2 001 € et plus	16,45 €	16,45 €
Extérieurs	25,00 €	25,00 €

Tarifs issus de la délibération n°47.06.2026 – Révision des tarifs de loisirs.

DÉPASSEMENT HORAIRE

Forfait de 5 € pour les centres de loisirs.
Toute heure commencée est due.

ACTIVITÉ	RÉSIDENTS	EXTÉRIEURS
Veillée	4 €	7 €
Nuitée	10 €	13 €

SÉJOURS DU CENTRE DE LOISIRS

La participation familiale à un séjour organisé par la commune correspond à 50 % du coût du séjour.

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL « LES GAMBADOUS »

pour les enfants 3 à 6 ans
de la Petite Section à la Grande Section incluse

Le centre Les Gambadous propose des activités adaptées aux plus petits, favorisant l'éveil, la découverte et l'épanouissement.

06.78.29.86.40
lesgambadous@mairie-le-thillay.fr

CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE « LES POULBOTS »

pour les enfants de 6 à 12 ans
du CP au CM2 inclus

Le centre Les Poulbots propose des activités ludiques et éducatives favorisant la créativité, la découverte et le partage.

06.89.33.28.67
lespoulbots@mairie-le-thillay.fr

DÉLAIS DE RÉSERVATION

Réservez à l'avance : 1 mois avant pour les mercredis et les vacances scolaires, et jusqu'au 31 mai pour les grandes vacances.

CENTRE ADOS

DÉCOUVREZ LE CENTRE ADOS !
Scannez le QR code pour retrouver
toutes les informations utiles.



TARIFS DU CENTRE ADOS

Le Centre Ados accueille les jeunes de 11 à 17 ans, collégiens ou lycéens habitant Le Thillay. Pensé comme un véritable lieu de vie, il offre aux adolescents un espace d'échange, d'écoute, de détente et de loisirs, dans un environnement encadré et adapté.

Accompagnés par une équipe d'animation qualifiée, les jeunes peuvent participer tout au long de l'année à de nombreux ateliers, activités, sorties, veillées et séjours.

En période scolaire, le Centre Ados accueille les jeunes les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 19h, les mercredis de 14h à 19h et les samedis de 10h à 12h et de 14h à 19h. Pendant les vacances scolaires, il est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

COTISATION ANNUELLE DE 40€

3 rue des Écoles
95500 Le Thillay

Tarifs issus de la délibération n°49.06.2026 – Révision de la cotisation annuelle du centre ados.

ACTIVITÉ	RÉSIDENTS	EXTÉRIEURS
Veillée	4 €	7 €
Nuitée	10 €	13 €

Tarifs issus de la délibération n°48.06.2026 – Création de tarifs veillée et nuitée

SÉJOURS ET SORTIES

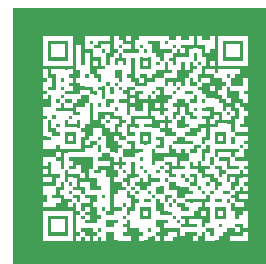
La participation familiale à un séjour ou à une sortie organisés par la commune pour le Centre Ados correspond à 50 % du coût total. Le quotient familial ne s'applique pas à cette participation.



AESH : UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN

BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

Scannez le QR code pour vous informer
et vous accompagner dans vos démarches !



ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

QU'EST-CE QU'UN AESH ?

L'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) accompagne les élèves qui ont besoin d'une aide humaine au cours de leur scolarité. Son rôle est de favoriser leur autonomie, leur participation et leur inclusion dans la vie scolaire.

QUEL EST SON RÔLE ?

Selon les besoins de l'élève, l'AESH peut l'accompagner dans les activités scolaires, les déplacements, la communication ou certains gestes de la vie quotidienne. Son intervention est adaptée à la situation de chaque enfant.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La demande d'accompagnement s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). La famille constitue un dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Après étude de la situation, la CDAPH peut décider de l'attribution d'une aide humaine. Les AESH sont recrutés et employés par l'Éducation nationale, qui organise leur affectation auprès des élèves concernés.

À RETENIR

L'attribution d'un AESH ne relève pas de la Ville. Elle fait suite à une décision de la CDAPH, dans le cadre d'une demande auprès de la MDPH.

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Rapprochez-vous de l'établissement scolaire de votre enfant pour être accompagné et orienté dans vos démarches.



LE PORTAIL FAMILLE

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

VOTRE PORTAIL FAMILLE

Scannez le QR code pour accéder à votre espace et gérer vos démarches en ligne.



Le Portail Famille permet aux familles de gérer en ligne les démarches liées aux services du Pôle Éducation.

Depuis leur espace personnel, les parents peuvent notamment effectuer leurs réservations, signaler certaines annulations, consulter leurs factures et procéder au paiement en ligne, selon les services concernés.

Accessible à tout moment, il permet de simplifier les démarches et de suivre facilement les activités de ses enfants.

EN 1 CLIC CRÉEZ VOTRE COMPTE !

- Réserver en ligne
- Consulter l'ensemble des données de votre famille et les modifier, si besoin;
- Consulter vos historiques, vos factures et/ou vos reçus;
- Payer en ligne.

Pour cela, vous devez créer votre compte citoyen en accédant au site de la ville :

WWW.MAIRIE-LE-THILLAY.FR



(Rubrique Mon quotidien/ Pôle Education / Portail familles)

ACCÈS DIRECT AU SITE





BESOIN D'AIDE ?

Vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou effectuer vos démarches ?

LE PÔLE ÉDUCATION
vous accompagne !

Tél. : 01 39 33 91 11
Email : enfance@mairie-le-thillay.fr

AIDE EN LIGNE



Scannez le QR Code pour accéder à l'aide

LE PORTAIL FAMILLE

VOTRE PORTAIL FAMILLE

Scannez le QR code pour accéder à votre espace et gérer vos démarches en ligne.



CRÉATION D'UN COMPTE

ETAPE 1 : ALLER SUR

Créer un compte

ETAPE 2 : Remplir les champs du formulaire et cliquer sur

Valider

Vérifiez vos emails et cliquez sur le lien reçu de l'adresse «BL Citoyen».
Si vous ne le trouvez pas, consultez vos spams.

FIN

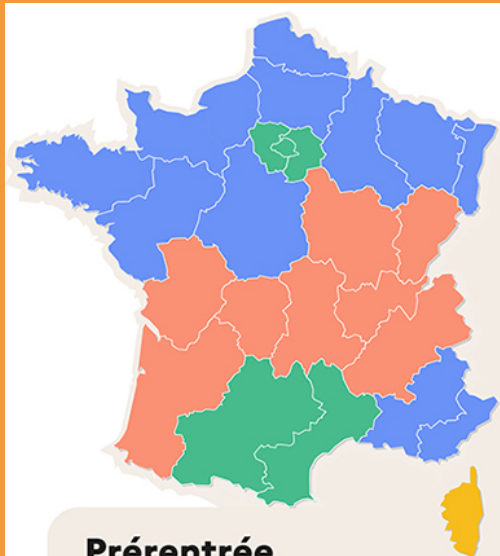
Vous pouvez désormais accéder à votre portail et l'utiliser !

CALENDRIER SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

ORGANISEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE

Scannez le QR code pour retrouver
toutes les dates des vacances scolaires.



ZONE A

Besançon,
Bordeaux,
Clermont-Ferrand,
Dijon, Grenoble,
Limoges,
Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille,
Amiens, Lille,
Nancy-Metz,
Nantes, Nice,
Normandie,
Orléans-Tours,
Reims, Rennes,
Strasbourg

ZONE C

Créteil,
Montpellier,
Paris, Toulouse,
Versailles

CORSE

**Prérentée
des enseignants**

Lundi 31 août 2026

Mardi
1^{er} septembre 2026

**Rentrée scolaire
des élèves**

Mardi 1^{er} septembre 2026

Jeudi
3 septembre 2026

**Vacances
de la Toussaint**

Fin des cours : samedi 17 octobre 2026
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026

**Vacances
de Noël**

Fin des cours : samedi 19 décembre 2026
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027

**Vacances
d'hiver**

Fin des cours :
samedi
13 février 2027
Reprise des cours :
lundi
1^{er} mars 2027

Fin des cours :
samedi
20 février 2027
Reprise des cours :
lundi
8 mars 2027

Fin des cours :
samedi
6 février 2027
Reprise des cours :
lundi
22 février 2027

Fin des cours :
samedi
13 février 2027
Reprise des cours :
lundi
1^{er} mars 2027

**Vacances
de printemps**

Fin des cours :
samedi
10 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
26 avril 2027

Fin des cours :
samedi
17 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
3 mai 2027

Fin des cours :
samedi
3 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
19 avril 2027

Fin des cours :
samedi
10 avril 2027
Reprise des cours :
lundi
26 avril 2027

**Vacances
d'été**

Fin des cours : samedi 3 juillet 2027



LA CAISSE DES ÉCOLES

SOUTENEZ LES PROJETS DE NOS ÉCOLIERS !

Scannez le QR code pour découvrir
la Caisse des écoles et ses actions.



UN SOUTIEN CONCRET AUX PROJETS SCOLAIRES

La Caisse des écoles est un établissement public communal qui accompagne les enfants et les familles.

Elle contribue au financement d'actions et de projets au bénéfice des élèves des trois groupes scolaires de la commune.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Participer à l'achat de fournitures et de matériel nécessaires aux apprentissages.

SORTIES ET PROJETS

Contribuer au financement de sorties et de projets pédagogiques.

ACTIONS ÉDUCATIVES

Soutenir des actions en faveur des élèves et de leur parcours scolaire.

TEMPS FORTS

Accompagner les moments qui rythment la vie scolaire des enfants.

COMMENT LA SOUTENIR ?

10€ DE COTISATION ANNUELLE

Une participation simple pour soutenir les actions de la Caisse des écoles.

DON LIBRE DU MONTANT DE VOTRE CHOIX

Chaque contribution participe à la réalisation de projets pour les écoliers.

66 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt dans les conditions indiquées par la Caisse des écoles.

COMMENT EST-ELLE ORGANISÉE ?

Composée d'élus municipaux et de parents d'élèves, la Caisse des écoles se réunit trois fois par an pour échanger autour de son fonctionnement et des projets en faveur des écoliers.





UNE QUESTION ?

LE PÔLE ÉDUCATION VOUS ACCOMPAGNE

Pôle Education

Tél. : 01 39 33 91 11

Email : enfance@mairie-le-thillay.fr

Lundi matin : 9h30 - 11h30

Mardi : fermé au public avec une permanence téléphonique

Mercredi | Vendredi : 9h30 - 11h30 | 13h30 - 17h00

Jeudi : 14h00 - 18h30

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE EN LIGNE

Avec des enseignants de l'Éducation nationale

100% FINANCÉ PAR VOTRE MAIRIE

Gratuit et illimité pour les habitants

*En route
vers une nouvelle année
avec Prof Express !*

DU CP À LA TERMINALE

**PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT !
INSCRIVEZ-VOUS !**



PROF EXPRESS
LE SITE DU
PARENT

Pour tous renseignements :



02 49 62 20 20

du lundi au vendredi de 9h à 17h



contact@profexpress.com

www.profexpress.com

